

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Caen, le 8 mars 2022

COVID-19 : POINT DE SITUATION EN NORMANDIE

SITUATION ÉPIDÉMIOLOGIQUE

Après une forte baisse, l'incidence régionale connaît depuis quelques jours une légère hausse

Au 8 mars, la Normandie affiche un taux d'incidence de 608,1 cas pour 100 000 habitants, soit une légère hausse de + 5,5 % en une semaine. Tous les départements sont concernés, notamment le Calvados (+ 10,6%), la Manche (+ 8%) et l'Orne (+7,2%) :

Normandie : + 5,5 % (taux d'incidence SPF du 27/02 au 05/03 : 608,1)
Calvados : + 10,6 % (taux d'incidence SPF du 27/02 au 05/03 : 737,29)
Eure : + 0,7 % (taux d'incidence SPF du 27/02 au 05/03 : 438,33)
Manche : + 8 % (taux d'incidence SPF du 27/02 au 05/03 : 856,8)
Orne : + 7,2 % (taux d'incidence SPF du 27/02 au 05/03 : 616,1)
Seine-Maritime : + 1,7 % (taux d'incidence SPF du 27/02 au 05/03 : 518,3)

Les séjours hospitaliers de patients positifs au Covid-19 poursuivent leur baisse

L'activité hospitalière liée au COVID continue d'être importante mais la tendance est à la baisse.

Au 7 mars, 1 295 personnes atteintes du Covid-19 sont hospitalisées (1 382 la semaine dernière), dont 97 en réanimation (93 lors du dernier point de situation).

Le rythme des entrées en réanimation se stabilise à 2 entrées par jour en moyenne. En hospitalisation conventionnelle, les entrées sont de 20 par jour (contre 26 entrées en moyenne par jour lors du dernier point de situation).

Avant de se rendre aux urgences, conserver le réflexe 15

Afin de limiter la surcharge des urgences par des passages inappropriés, l'ARS Normandie rappelle qu'avant de se déplacer aux urgences, il faut contacter le 15. Les médecins régulateurs sont en effet à la disposition des appelants, pour leur faire bénéficier directement d'une réponse médicale adaptée, allant du conseil à la gestion d'urgence.

Le taux de positivité en légère hausse

Entre le 27 et le 5 mars, 87 329 personnes ont été testées dont 20 088 ont présenté un résultat positif (18 961 la semaine précédente). Le taux de positivité est de 23 % contre 22,3 % la semaine précédente.

Au moindre doute, si vous êtes cas contact ou avez des symptômes, faites-vous tester.

VACCINATION

La Normandie mobilisée pour la vaccination et la campagne de rappel

La vaccination se poursuit en Normandie, et notamment en termes de rappel vaccinal, pour lequel une mobilisation totale est indispensable pour freiner l'épidémie et ses impacts sur l'hôpital.

Au 6 mars, ce sont 7 577 695 injections qui ont été réalisées en Normandie depuis le début de la campagne de vaccination dont 2 825 508 primo injections et 2 183 497 rappels. Au 27 février, la Normandie affiche ainsi un taux de primo-injections de la population éligible de plus de 12 ans de 95 % et un taux de rappel sur les personnes éligibles à 3 mois de plus de 18 ans de 90,7 % (source SNDS).

Il faut poursuivre cette dynamique pour que chaque personne éligible puisse être protégée, à la fois sur le rappel vaccinal et sur la vaccination de ceux qui restent à convaincre de recevoir leur première injection : se vacciner, c'est se protéger et protéger les autres.

Il est en particulier important pour les femmes enceintes de se vacciner. Les femmes enceintes non vaccinées contre le Covid-19 présentent un risque accru de complications liées à la maladie par rapport aux femmes adultes non enceintes.

La vaccination permet de transmettre des anticorps au fœtus et protège ainsi le nouveau-né contre le virus. La vaccination des femmes enceintes est recommandée, quel que soit le stade de la grossesse. L'ensemble des professionnels qui prennent en charge et accompagnent les femmes tout au long de leur grossesse, gynécologues-obstétriciens, sages-femmes, médecins traitants, pharmaciens, biologistes, peuvent répondre à leurs questions et les sensibiliser à la vaccination avant et tout au long du suivi de la grossesse. [Plus d'informations en cliquant sur ce lien.](#)

Pour faciliter l'accès des Normands à la vaccination et permettre au plus grand nombre de bénéficier d'une couverture vaccinale en primo-vaccination ou en rappel, de nombreux dispositifs sont déployés sur l'ensemble du territoire : centres, officines, cabinets, santé au travail, opérations d'« aller-vers »...

Le rappel vaccinal est ouvert à tous les adultes de plus de 18 ans et peut être effectué à partir de 3 mois après la dernière injection ou la dernière infection au Covid-19.

Depuis le 24 janvier, les mineurs âgés de 12 à 17 ans sont également éligibles au rappel, six mois après leur schéma de primo-vaccination, conformément aux recommandations du Conseil d'orientation de la stratégie vaccinale (COSV) et à l'avis de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) du 18 janvier 2021.

Pour savoir quand faire la dose de rappel, une simulation est [disponible en cliquant sur le lien suivant](#).

Suspension du « pass vaccinal » à compter du 14 mars

En vigueur depuis le 24 janvier, l'application du « pass vaccinal » sera suspendue dans tous les endroits où il était exigé (lieux de loisirs et de culture, activités de restauration, foires et salons professionnels, etc.) à compter du 14 mars prochain.

Le « pass sanitaire » (présentation d'une preuve de vaccination, d'un test négatif ou d'un certificat de rétablissement) restera toutefois en vigueur dans les établissements de santé, les maisons de retraites, les établissements accueillant des personnes en situation de handicap, afin de protéger les personnes fragiles alors que le virus continue de circuler.

De plus, à compter du 14 mars, le port du masque ne sera plus obligatoire. Tous les lieux sont concernés, sauf les transports collectifs de voyageurs et dans les structures et services de soins et médico-sociaux où le masque devra continuer à être porté. Le port du masque reste toutefois vivement recommandé pour les personnes à risque de forme grave de Covid-19 et pour les personnes de leur entourage.

La vaccination des enfants de 5-11 ans se poursuit

La vaccination est ouverte à l'ensemble des enfants de 5 à 11 ans depuis le 22 décembre. La vaccination est possible en établissement pour les enfants hospitalisés, en centres de vaccination ou en cabinet de ville. Les médecins (généralistes ou spécialistes, notamment les pédiatres), les IDE (infirmiers diplômés d'État), les sages-femmes et les pharmaciens peuvent prescrire et administrer le vaccin pédiatrique contre le Covid-19 aux enfants.

Si l'enfant a **déjà été atteint du Covid-19** : il recevra une dose et n'aura pas de 2ème dose. Dans le cas contraire, il recevra **2 doses espacées de 18 à 24 jours**. Pour le savoir, un test rapide d'orientation diagnostique (TROD) sérologique (avec une légère piqûre au bout d'un doigt) est proposé. Il permet de détecter un antécédent d'infection par le virus en quelques minutes.

Vous êtes parent d'un enfant de 5 à 11 ans? Vous avez des questions sur la vaccination?

L'ARS Normandie a organisé le mardi 1^{er} février 2022 une visioconférence pour apporter toutes les réponses aux parents concernant la vaccination des 5-11 ans.

Le Professeur Alain Fischer, pédiatre, professeur d'immunologie pédiatrique et président du Conseil national d'orientation pour la stratégie vaccinale, a répondu aux questions des Normands.

Pour revoir la vidéo, rendez-vous [sur le site internet de l'ARS Normandie](#).

Des dispositifs pour la vaccination des plus fragiles

Les plus de 65 ans bénéficient d'un accès prioritaire à la vaccination et peuvent obtenir leur rappel y compris sans rendez-vous dans les centres de vaccination. Par ailleurs, un numéro vert (0800.730.956) permet aux personnes les plus à risque de Covid-19 sévère, celles de plus de 65 ans et celles ayant des comorbidités, d'avoir un rendez-vous en priorité.

Enfin, la campagne de vaccination à domicile des personnes de 80 ans et plus, particulièrement fragiles, lancée par les préfetures, l'Agence Régionale de Santé Normandie et l'Assurance maladie, en partenariat avec l'Union Régionale des Professions de Santé des Infirmiers, se poursuit : **chacun peut contacter le 0800 730 957 (appel gratuit) pour organiser la vaccination à domicile des personnes concernées.**

Pour connaître les possibilités de vaccination à proximité de chez soi :

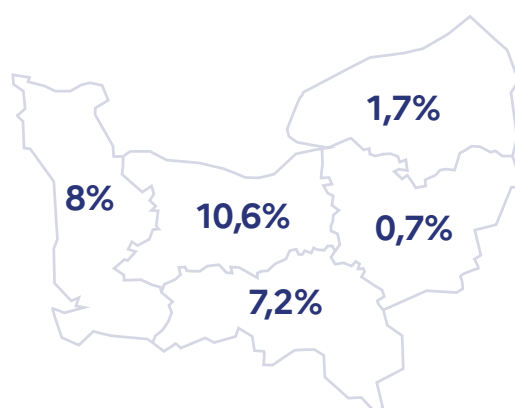
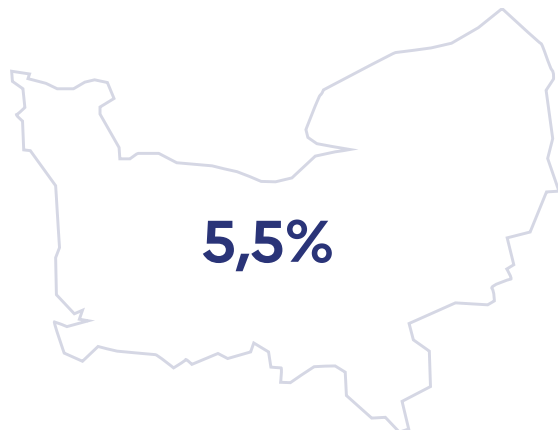
www.normandie.ars.sante.fr et www.sante.fr

CIRCULATION DU VIRUS

• Taux d'incidence - données Santé publique France

Retrouvez les données publiées par Santé publique France [en cliquant ici](#).

• Taux d'incidence - dynamique de l'épidémie (variation hebdomadaire*)

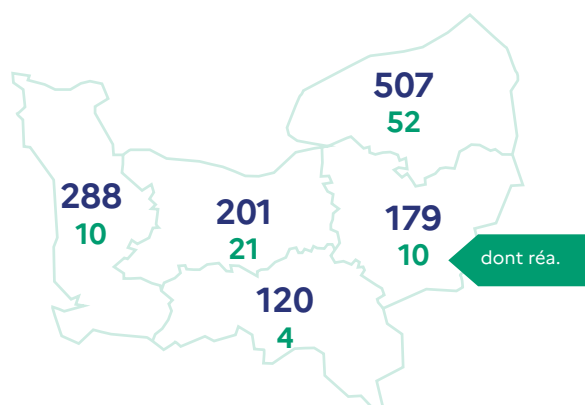


• Nombre de reproduction effectif (R0)

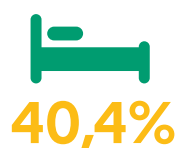


* Le nombre de reproduction effectif (R0) correspond au nombre moyen de personnes qu'une personne malade va contaminer (lorsque le R0 est supérieur à 1, il s'agit du **seuil de vigilance** ; au-delà de 1,5, c'est le **seuil d'alerte** qui est atteint).

ACTIVITÉ HOSPITALIÈRE au 07.03.2022



• Taux d'occupation



Seuil de vigilance (entre 40 et 60)

Tensions hospitalières sur les lits de réanimation (patients Covid) / Capacité initiale



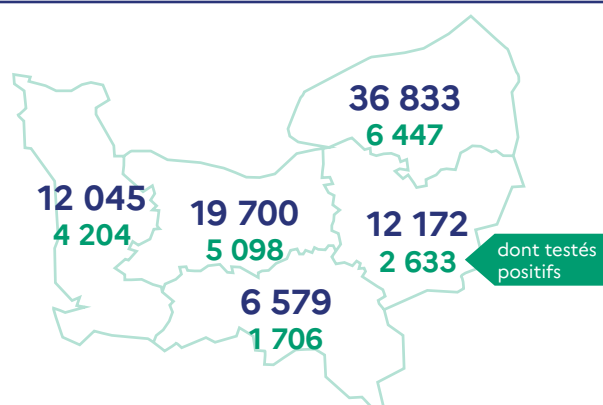
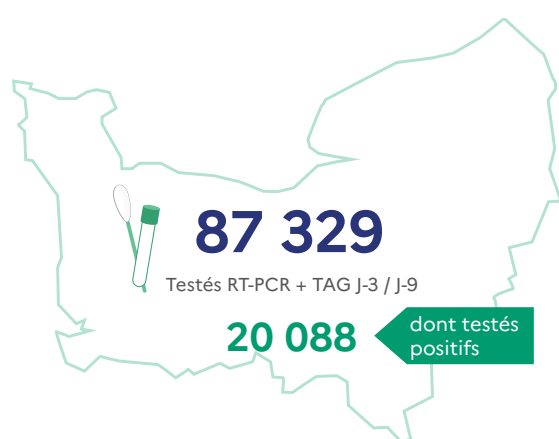
Tensions hospitalières sur les lits de réanimation (patients Covid) / Capacité opérationnelle

* Les tensions hospitalières sur les lits de réanimation correspondent au taux moyen d'occupation des lits de réanimation par des patients atteints de COVID-19 par rapport à la capacité initiale en réanimation, par région (entre 40 et 60 %, il s'agit du **seuil de vigilance** ; au-delà de 60 %, c'est le **seuil d'alerte** qui est atteint).

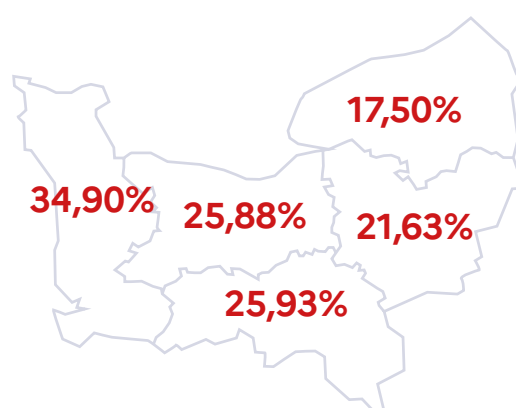
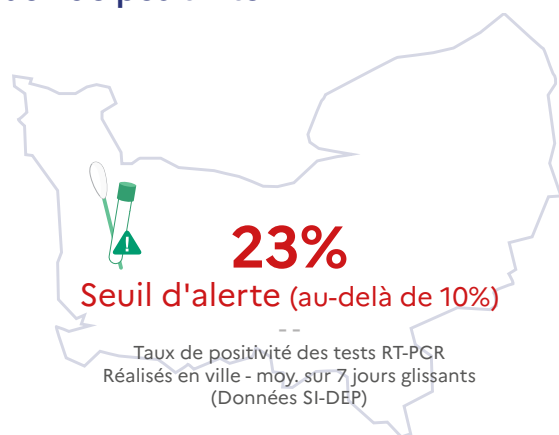
	Hospit.	dont réa.	Retours à domicile depuis le début de l'épidémie	Décès à l'hôpital depuis le début de l'épidémie
Normandie	1 295	97	22 233	4 400
Calvados	201	21	4 187	796
Eure	179	10	2 777	630
Manche	288	10	2 404	530
Orne	120	4	2 648	486
Seine-Maritime	507	52	10 217	1 958

Depuis le début de l'épidémie, on estime à 5 408 le nombre de personnes porteuses du coronavirus COVID-19 décédées en Normandie (à l'hôpital et en EHPAD).

DÉPISTAGES (SOURCE SPF)



• Taux de positivité



Le taux de positivité des tests RT-PCR correspond au taux de positivité des prélèvements virologiques réalisés dans chaque département sur 7 jours glissants (entre 5 et 10 %, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 10 %, c'est le seuil d'alerte qui est atteint)

VACCINATION au 06.03.2022



2 183 497
rappels

Au 27 février 2022 :

source : ARS / croisement si-vaccin-covid/SNDS

94%
des Normands
de + de 12 ans éligibles
complètement vaccinés

95%
des Normands
de + de 12 ans éligibles
primo vaccinés